Ministère des Finances Québec

DÉCLARATION D'UN FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OU DE DONNÉES CONFIDENTIELLES

IDENTIFICATION DU FICHIER	**Nº :** 02
Nom du fichier : Demandes d'accès aux renseignements personnels reçues d'Épargne Placements Québec	**Date de création :** n. d.
Description : Validation des avoirs d'adhérents à Épargne Placements Québec	

FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES

Finalité(s) du fichier :

- En vue de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, art. 67), de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1, art. 120) et de la Loi sur l'assurance parentale (chapitre a-29.011, art. 88.1).

Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements : Les client(e)s de l'organisme.

Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements : Par écrit par la personne concernée, par une autre personne, par un autre organisme public et par une personne morale ou un autre organisme privé.

LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS

Renseignements nominatifs, numéros d'identification, coordonnées, données socioéconomiques, données financières, informations industrielles et autres.

GESTION DU FICHIER

Supports physiques utilisés :

Manuel (papier, carton, etc.) et informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.)

Durée générale de conservation des renseignements :

En référence à la règle RI-06 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les renseignements sont conservés 5 ans. Dans le cas d'une demande de révision, les documents sont conservés jusqu'à l'épuisement des recours légaux, plus 3 ans.

Personnel ayant accès au fichier :

- Responsable de la protection des renseignements personnels et responsable substitut;
- Technicienne en administration (adjointe du responsable);
- Coordonnatrice de la direction générale de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat;
- Avocat de la Direction des affaires juridiques concerné par les demandes d'accès aux renseignements personnels.

Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement : Non

Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme : Oui

Date : 2023-07-13